

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 21 décembre 2023

Prévention montagne

Conseils de prudence dans la pratique des activités de montagne

La pratique d'activités de montagne et haute-montagne nécessite une connaissance du terrain et demeure une pratique dangereuse.

À l'occasion des vacances scolaires de Noël et de la forte affluence attendue dans les différents massifs alpins, le préfet de la Haute-Savoie tient à rappeler les conseils de prudence nécessaires à tous les pratiquants de la montagne.

Pour ces prochains jours, Yves Le Breton, Préfet de la Haute-Savoie appelle les pratiquants de la montagne, skieurs et randonneurs à ski ou en raquettes à la vigilance et recommande de ne pas skier en hors-piste sans se renseigner auprès des professionnels de la montagne et sans être équipé, comme toujours, du matériel indispensable (pelle, sonde, détecteur de victimes d'avalanches).

Ne prenez pas de risque avec votre sécurité et celle des secouristes. Adaptez votre pratique aux conditions d'enneigement, à la météo et à vos capacités physiques. Sachez renoncer ou changer d'objectif. Soyez responsable !

Conseils aux randonneurs, skieurs et alpinistes :

- **prendre connaissance de la météo, du risque avalanche** et s'informer auprès des offices du tourisme ou bureaux de guides ou accompagnateurs en montagne ;
- préparer et vérifier son équipement ainsi que son matériel : le **port du casque est fortement recommandé pour tous** : il protège des conséquences, parfois graves, d'une chute ou d'une collision avec un autre skieur ;
- choisir un **itinéraire en fonction de ses capacités** et savoir l'adapter en fonction des difficultés rencontrées (dénivelé, météo changeante...) ;
- **informer une personne de son entourage** de l'itinéraire, de l'heure de départ et d'arrivée et éviter de partir seul ;
- vérifier que l'on est **assuré** ;

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref**
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur**

- ne pas compter uniquement sur son téléphone portable pour s'orienter ou contacter les secours (il n'est pas toujours possible de capter un réseau en zone montagneuse) et se doter d'un dispositif détecteur de victimes d'avalanches (DVA) pouvant être intégré dans vos vêtements, d'une pelle et d'une sonde.
- emporter de quoi **s'alimenter et s'hydrater, des vêtements adaptés à la météo** (bonnet, gants, lunettes, veste..), de la crème solaire, une trousse de premiers secours, une couverture de survie et un sifflet (en cas de brouillard), une carte IGN, une boussole, une lampe ;
- **suivre les balisages des itinéraires et rester sur le chemin**, ne pas hésiter à faire demi-tour (problèmes physiques, évolution de la météo, retard ou doute sur l'itinéraire choisi, manque d'équipement pour traverser un névé...).

En cas d'accident

- protéger la victime d'un danger imminent (chute de pierres par exemple), la couvrir (soit avec vêtements, soit couverture de survie), la mettre au sec, la rassurer) ;
- alerter les secours (avec portable si possible, au 112) ou les faire prévenir en transmettant les renseignements suivants : nom et numéro d'appel, nature de l'accident, nombre de victimes, soins déjà apportées, lieu précis de l'accident, conditions météo sur le site (vent, visibilité,..).



Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
 BP 2332 74 034 - Annecy cedex
 04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
 pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr